Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DASES 5 G Subvention avec l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle (14e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 15.000 euros à l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle, Maison des Adolescents de Cochin, 97 Boulevard du Port Royal (14e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros (2013_00874) est attribuée à l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle (14e) pour le projet Babel (58221) au titre de l'année 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.